



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Madame Nathalie MUYLLE, Ministre de l'Économie,
concernant les opérations suspendues suite aux mesures corona
- Bruxelles, le 28 avril 2020 -**

Madame la Ministre,

Afin de garantir les soins aux patients qui en ont le plus besoin, certaines autres opérations, comme par exemple celles de la hanche, ont été temporairement suspendues. À première vue, c'est une manière de procéder tout à fait logique.

Cependant, les assurances hospitalières complémentaires ne restituent uniquement les frais des examens préliminaires lorsque le patient les passe dans un délai de 30 jours avant l'opération.

Les patients, dont les opérations ont été suspendues mais qui ont déjà passé les examens préliminaires, se trouvent dans une situation particulièrement délicate car les assurances ne rembourseraient plus 100% des coûts parce que l'opération aura lieu bien plus tard que le délai prévu.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Êtes-vous au courant de cette situation délicate ? Dans l'affirmative, des contacts avec les assurances ont-ils déjà eu lieu à ce sujet ?
- Les patients peuvent-ils attendre que ce délai soit prolongé en raison des événements de force majeure ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

Concerne : les opérations suspendues

1. La situation m'est connue et j'ai pu constater que le secteur a déjà pris connaissance de cette problématique.
2. Pratiquement tous les assureurs sont flexibles et, compte tenu des circonstances particulières, prennent des mesures qui vont au-delà de leurs obligations contractuelles.

C'est pourquoi de nombreux assureurs prolongent la période préopératoire.

Les assurés sont invités à prendre contact avec leur intermédiaire d'assurance ou leur assureur pour prendre connaissance des mesures adoptées par ce dernier.